



Edité le : 05/12/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT
BERENICE RIVIERE

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE23-196902	Analyse demandée par :	ARS DT DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2311-25655-1	N° Prélèvement :	00299995
N° Analyse :	00301269	Nature:	Eau de distribution
Point de Surveillance :	SAINTE BRIGITTE	Code PSV :	000002914
Localisation exacte :	HABITATION, Rob cuisine, 15 rue Canta cigales		
Dept et commune :	34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6640794000 Y : 3,4983192000
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	CVM
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC		
Nom de l'installation :	CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS	Type :	UDI
Prélèvement :	Code : 001054 Prélevé le 29/11/2023 à 10h46 Réception au laboratoire le 30/11/2023 à 01h24 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF Flaconnage CARSO-LSEHL		
Traitement :	CHLORE		
			Motif du prélèvement : CS

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 30/11/2023 à 03h48

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
------------------------	-----------	--------	----------	--------	----	--------------------	-----------------------	--------

.../...

Edité le : 05/12/2023

Identification échantillon : LSE2311-25655-1

Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain Température de l'eau	34CLVYL* 13.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25 #
Analyses physicochimiques Analyses physicochimiques de base Conductivité électrique brute à 25°C	34CLVYL* 390	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50		200 1100 #
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés Chlorure de vinyle	34CLVYL* 0.359	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.10	0.5	#

34CLVYL* ANALYSE (CLVYL=CLVYL+COND) CHLORURE DE VINYLE (ARS34-2017)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire

